



Lexbase Hebdo édition affaires n°506 du 20 avril 2017

[Bancaire] Manifestations à venir

La *blockchain* dans tous ses états juridiques

N° Lexbase : N7756BW8

L'AFDIT fait part de la tenue, le vendredi 28 avril 2017, d'un colloque sur le thème : "La *blockchain* dans tous ses états juridiques", organisé par André Meillassoux, Avocat et Président de l'AFDIT, et Hervé Causse, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I, Directeur scientifique de l'Encyclopédie "Droit bancaire" des éditions Lexbase.

La *blockchain* (*Distributed Ledger Technologies, DLT*) est l'un des sujets les plus traités depuis plusieurs mois dans la plupart des entreprises et aussi par les pouvoirs publics. Des budgets s'ouvrent pour étudier les possibilités de cette technologie informatique qui promet des services plus rapides, plus simples, plus sûrs et moins coûteux. Ces gains se feraient à raison des possibilités de cette technologie qui peut mettre en réseau des milliers d'acteurs, sans intermédiaire. Cette révolution technologique se doublera d'une révolution juridique. L'AFDIT propose d'y consacrer une "journée AFDIT", pour la première fois entièrement dédiée à ce sujet, à travers divers témoignages et expertises, les divers états juridiques qui se profilent de la *blockchain*, puisque rien ne se fera sans les juristes, qui maîtrisent les exigences de régularité, de *compliance* et de légalité.

— Programme

9h00 : Accueil des participants

9h15 : Introduction par **André Meillassoux**, Président de l'AFDIT, ATM Avocats, Paris

Matinée

Président de la séance : **Hervé Causse**, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I, Directeur scientifique de l'Encyclopédie "Droit bancaire" des éditions Lexbase

9h30 : Introduction générale aux *blockchains* (DLT) par **Jean-Paul Delahaye**, Professeur émérite à l'Université de Lille I, chercheur au Centre de recherche en informatique Signal et automatique de Lille (CRISTAL) du CNRS

10h10 : *Blockchain* publique et *blockchain* privée : usages et régimes juridiques distincts par Simon Polrot, Avocat, Fieldfisher France LLP, fondateur du site Ethereum France et **Louis de Méneval**, Responsable du département contrats *corporate* et contentieux, AXA Investment Managers

10h30 : Pause

10h55 : La fonction certifiante ou de certification de la *blockchain* par **Mathieu Martin**, Avocat, Cabinet Bismuth & Associés

11h30 : *Blockchain* et énergie par **Christian Grellier**, Directeur de l'innovation et du développement durable, Bouygues Immobilier et Bruno Ducolombier, Avocat, Fieldfisher France LLP

12h15 : Déjeuner avec les intervenants (réservation obligatoire)

Après-midi Président de la séance : **Marie-Anne Frison Roche**, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), directrice du Journal de la Régulation (JR)

14h00 : *Blockchain* et KYC : challenges et opportunités, perspective juridique et technologique par **Philippe Bournhonesque**, Directeur de la technologie, IBM France et **Philippe Sablot**, Directeur juridique adjoint, Crédit Mutuel ARKEA

15h50 : L'application *blockchain* au secteur de la musique dans le cadre de la propriété intellectuelle par **Marie Soulez**, Avocate, Directrice du département "Propriété Intellectuelle/start-up", Alain Bensoussan Avocats

16h30 : Les *Initial Coin Offering* (ICO) à l'aune du droit français par **Arnaud Grunthaler**, Avocat, Fieldfisher France LLP et **Simon Polrot**, Avocat, Fieldfisher France LLP, fondateur du site Ethereum France

17h15 : Echanges de conclusions **Marie-Anne Frison Roche**, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), directrice du Journal of Regulation (JR) et **Hervé Causse**, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand I, directeur scientifique de l'Encyclopédie "Droit bancaire" des éditions Lexbase

17h30 : Remerciements par **André Meillassoux**, Président de l'AFDIT, ATM Avocats, Paris

— Date et Lieu

Vendredi 28 avril 2017 (de 9h à 17h30)

Conseil National des Barreaux — Auditorium

22, rue de Londres

75 009 PARIS

— Inscription/Renseignements

Inscription obligatoire avant le 25 avril

Site internet de l'AFDIT : <http://www.afdit.fr>

Email : contact.afdit@atmavocats.com

7 heures validées au titre de la formation continue des avocats.